



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Objet de la demande : Renouvellement du permis d'exploiter délivré le 01/08/1996, visant le maintien en activité d'un atelier de carrosserie comportant une cabine de peinture, un compresseur et un réservoir d'air comprimé, un nettoyeur haute pression, une chaudière et un réservoir enfoui de mazout, un dépôt de peinture et solvant, un dépôt de déchets en attente de collecte.

Lieu d'exploitation : 1470 Bousval, Avenue des Combattants 75B et cadastré section E n° 304V

Demandeur : Carrosserie de Bousval SRL représentée par Monsieur Benoît Minne dont les bureaux se situent à 1470 Bousval, Avenue des Combattants 75B

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal.

Le Collège Communal de la ville Genappe porte à la connaissance de la population une enquête publique, relative à la demande de **catégorie C** susmentionnée, est organisée. Cette enquête est ouverte au sens des articles **D.29-7 à D.29-19 et R.41-6** du Livre Ier du Code de l'Environnement. **Par décision du 19 septembre 2026, le Fonctionnaire Technique a décidé que le projet ne doit pas être soumis à une étude d'incidences sur l'environnement.**

Commune	Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
GENAPPE	Le 9 octobre 2026	Le 14 octobre 2026	Au service Urbanisme Espace 2000, n° 3 à 1470 GENAPPE, le 29 octobre 2026 à 10h00	Au Collège Communal ESPACE 2000, n°3 à 1470 GENAPPE

Le dossier, peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, au service urbanisme (Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45. Permanence les jeudis de 16h30 à 19h00 (et jusqu'à 20h00 en prenant rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme au 067/79.42.27). Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration communale qui les recueillera dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (le **29 octobre 2026 à 10h00**). Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement (Axelle DAGNELIE – 067/79.42.72) ou le Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme (Céline Dehombreux – 067/79.42.37) ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet ou prendre rendez-vous auprès :

DPA Fonctionnaire technique	Ville de Genappe
M. VANBENEDEN Fabian rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi (071/65.47.60)	M. Yvon SCHIETTECATTE Service urbanisme Espace 2000 3 - 1470 Genappe (067/79.42.33) yvon.schiettecatte@genappe.be

A GENAPPE, le 6 octobre 2026

Par le Collège,

La Directrice générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNÉ